

Les universités ne font aucun travail secret.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous maintenant, si c'est là le désir du Comité, suspendre l'audition du témoin. J'aimerais que nous ayons un moment pour discuter la ligne de conduite que le Comité entend suivre en matière de témoignages à sa prochaine séance de jeudi.

M. COLDWELL: Ne devrions-nous pas nous en remettre en grande partie à M. Mackenzie et à son personnel à ce sujet? Nous sommes si peu renseignés sur la question que nous ne pouvons guère faire de suggestions.

M. MURPHY: Avant d'en arriver là, ne pourrions-nous obtenir certaines données que nous pourrions étudier ensuite concernant ce qui n'a pas été expliqué ce matin, disons sur l'eau lourde, les isotopes, etc.? J'ai trouvé le sujet très intéressant, mais je n'ai pas pu retenir tout ce qui a été dit.

M. WINKLER: Pourriez-vous y ajouter quelques tableaux?

Le TÉMOIN: Beaucoup d'études et d'explications ont été publiées à ce sujet. La difficulté est de trouver ces renseignements dans un endroit où vous en avez besoin. Les savants doivent être sur leurs gardes, alors ils s'expriment avec toute sorte de réserves et il est très difficile d'obtenir des renseignements élémentaires.

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez bien, nous allons demander à M. Mackenzie et à son personnel de jeter un coup d'œil sur ces imprimés et de voir s'ils peuvent y puiser quelque chose qui réponde au besoin présent.

Avez-vous quelque chose à proposer ou quelque question à soulever concernant notre prochaine réunion? Sinon, il ne reste qu'une seule question, c'est celle de la publication des témoignages, je veux dire les témoignages rendus à la séance précédente et à celle d'aujourd'hui. Notre Comité a reçu l'autorisation de surveiller la publication des témoignages sans recourir à la Chambre. Alors il serait régulier de proposer un chiffre pour le nombre d'exemplaires à imprimer.

M. GREEN: M. Mackenzie pourrait-il nous dire s'il croit qu'il y aurait quelque objection à la publication des témoignages? Il serait très utile aux membres de la Chambre d'en avoir des exemplaires imprimés.

Le TÉMOIN: Je serais très content si nous avions l'occasion de réviser le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Il serait régulier de présenter une motion relative à la publication des témoignages et au nombre d'exemplaires.

M. COLDWELL: N'est-ce pas l'habitude d'en faire imprimer 500 exemplaires en anglais et deux cents en français?

Le SECRÉTAIRE: C'est ce qu'on a l'habitude de faire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est le nombre habituel.

M. COLDWELL: Nous devrions alors continuer comme à l'ordinaire.

M. KIRK: Vous voulez dire prendre les notes comme elles ont été données ce matin et leur donner une forme littéraire?

Le PRÉSIDENT: Sous forme imprimée, oui.

M. GREEN: C'est ce que je propose.

M. COLDWELL: Je propose que nous fassions imprimer cinq cents exemplaires en anglais et deux cents exemplaires en français de la transcription des témoignages.

M. GREEN: Que dites-vous du nombre?

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire nous dit que le nombre habituel est de cinq cents exemplaires en anglais et deux cents en français.

Le SECRÉTAIRE: Oui. Il peut cependant être plus élevé en certains cas.